

REUNION PUBLIQUE DU 19 OCTOBRE 2005

Présidence de M. Jean-Claude MEURENS, Président.

MM. FANIEL et GABRIEL siègent au bureau en qualité de secrétaires.

M^{me} la Greffière provinciale assiste à la réunion.

La réunion est ouverte à 15 h 10.

M. LE PRESIDENT.- Madame la Greffière provinciale, Messieurs les Députés permanents, Mesdames, Messieurs, chers Collègues, je déclare la réunion ouverte.

Avant de passer la parole aux chefs de groupe, je tiens à excuser MM. les Députés permanents André GILLES et Julien MESTREZ, retenus par d'autres obligations ainsi qu'une arrivée un peu plus tardive de M. le Gouverneur et de M. HAMAL. Monsieur GENET, avez-vous des personnes à excuser ?

M. GENET.- M. BRUYERE sera en retard.

M. LE PRESIDENT.- Monsieur GEORGES ?

M. GEORGES.- Pour le groupe PS, M^{me} GIOT arrivera avec quelques retard ainsi que M. LECLERCQ.

M. LE PRESIDENT.- Madame CHEVALIER ?

M^{me} CHEVALIER.- M. WILKIN arrivera avec un peu de retard.

M. LE PRESIDENT.- Monsieur DRION ?

M. DEFAYS.- Le chef de groupe devrait arriver Monsieur le Président.

I.- Lecture du procès-verbal de la réunion précédente

M. LE PRESIDENT.- Point 1 de l'ordre du jour. Je donne la parole à M. le Premier Secrétaire pour la lecture du résumé du procès-verbal de la réunion du 18 octobre 2005.

(M. FANIEL, Premier Secrétaire, donne une lecture du résumé du procès-verbal de la réunion du 18 octobre 2005).

Comme d'habitude, l'approbation du procès-verbal interviendra en fin de réunion.

II.- Communication de M. le Président

M. LE PRESIDENT.- J'ai deux communications à vous faire.

Je vous informe que, comme il en a été convenu dans une réunion du bureau de février 2005, dans le cadre de l'examen d'un amendement budgétaire sur le commerce équitable, un dossier de consultation est disponible au Service du Conseil en ce qui concerne l'évaluation budgétaire des commandes opérées par nos différents établissements sous le label « commerce équitable ».

Il avait été convenu également que cette évaluation serait effectuée lors des discussions des dossiers budgétaires pour l'année à venir.

Notre séance publique de demain sera suivie d'une séance à huis clos pour la désignation des deux directeurs(trices) des Centres PMS de Verviers et Herstal.

III. Discussion et/ou vote des discussions des rapports soumis à la délibération du conseil provincial

Document 05-06/26 : Octroi du titre honorifique de leurs fonctions aux anciens membres du Conseil provincial

(Voir rapport).

M. LE PRESIDENT.- Point 2 de l'ordre du jour : document 05-06/26. Ce point a été soumis à l'examen du bureau. J'invite le rapporteur, M. VOLONT, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole, Monsieur le Conseiller.

M. VOLONT, rapporteur (à la tribune).- Merci. Monsieur le Président, Monsieur le Gouverneur, Madame la Greffière provinciale, Messieurs les Députés permanents, chers Collègues, réuni ce mardi 18 octobre à l'issue de la séance du Conseil provincial, votre bureau a examiné le document 05-06/26 relatif à l'octroi du titre honorifique de leurs fonctions aux anciens membres du Conseil provincial.

Un membre du bureau s'interroge sur la durée du mandat fixé à 12 ans au moins pour permettre à un ancien conseiller provincial d'obtenir le titre honorifique. Pourquoi 12 ans, dit-il ?

Il lui est répondu qu'à défaut de disposition légale en la matière, la Députation permanente propose au conseil provincial de s'aligner sur les modalités retenues par d'autres provinces, notamment Namur et le Hainaut tout en innovant en ce qui concerne le titre de chef de groupe honoraire du conseil provincial.

Il n'y a pas eu d'autres interventions.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller. J'ouvre la discussion générale. Qui souhaite intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote des conclusions de la commission.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ? Le groupe ECOLO.

(Voir procès-verbal officiel).

Le Conseil adopte donc ladite résolution.

Document 05-06/4 : La Culture : Rapport d'activités 2004-2005 et perspectives d'avenir – Poursuite de la discussion générale

(Voir rapport).

M. LE PRESIDENT.- Point 4 de l'ordre du jour : document 05-06/4. La discussion générale a été ouverte hier et se poursuit aujourd'hui. J'ai deux orateurs inscrits, à savoir M^{me} CHEVALIER et M. STIENNON auxquels j'ajoute maintenant M. DEMOLIN. J'invite M^{me} CHEVALIER à nous rejoindre à la tribune.

M^{me} CHEVALIER (à la tribune).- Monsieur le Président, Madame la Greffière provinciale, Messieurs les Députés permanents, chers Collègues, comme l'a très bien dit notre collègue M. DEMOLIN en commission culture, la bibliothèque est aujourd'hui au milieu du gué. Il me semble donc prématuré de vous interroger sur l'évolution de l'institution à la suite de la reprise par la province du secteur communal.

Je voudrais juste signaler, pour nos collègues qui ne fréquentent pas cette institution provinciale, que des changements sont déjà de nature à séduire les lecteurs. Je pense au nouveau comptoir de prêt, unique, à présent d'un look plus contemporain, plus fonctionnel. Le quartier a aussi gagné au lavage des vitres des Chiroux. Ce premier « coup de torchon » augure, j'en suis certaine, des changements séduisants et fondamentaux. Car, ne nous leurrions pas, la prochaine législature devra se positionner : la lecture publique est-elle encore indispensable ? Si oui, comment le prêt doit-il être organisé ? Que doit-on offrir au lecteur ? Support papier ? Ordinateur seul ? Contacts avec des bibliothécaires-documentalistes en chair et en os ou en ligne ? Devons-nous maintenir une bibliothèque au centre-ville ? Dans ses locaux actuels ? Uniquement en décentralisation ?

Ces questions bousculeront notre attitude. Le siècle vient de naître, il augure des bouleversements que ma génération voit parfois avec frilosité. Il n'est pas trop tôt pour se lancer dans une réflexion de fond mais je suis certaine que vous l'initierez en temps voulu.

La Province pallie de plus en plus les carences de la ville dans le secteur culturel. Après le Musée de la Vie wallonne, après les Chiroux, c'est les vides de la politique culturelle communale que vous tentez de combler, M. le Député. Depuis près de 24 ans, les artistes contemporains de nos contrées, n'avaient d'autres alternatives que de s'expatrier s'ils souhaitaient écoute, conseils ou soutien. Votre rôle est indubitable. Vous dynamisez le secteur confrontant les meilleurs, comme en témoigne votre opération estivale et récurrente à Jehay, encourageant les débutants, consacrant certains je pense à votre ligne éditoriale.

Si nous pensons avec vous qu'il n'y a pas de laids arts en Province de Liège, je pense aussi que votre action ne cache aucun lézard. Aussi, je serai ravie d'être éclairée sur le projet « Image publique » que vous envisagez avec Laurent JACOB. De quoi s'agit-il exactement ? Pour quels objectifs ? A quelle date ?

Enfin, la conservatrice que je suis, est ravie de l'avancement du chantier physique et intellectuel du Musée de la Vie Wallonne, mais chat échaudé craint l'eau froide aurait dit Gaston GERARD. Chat communal, évidemment. L'enveloppe est très importante, le contenu primordial, mais un musée ne vit que si les moyens lui en sont donnés. Avez-vous déjà envisagé un budget du fonctionnement ? Celui-ci sera conditionné par le monde scientifique requis à son fonctionnement ? Le cadre est-il déjà arrêté ? Merci de bien vouloir m'éclairer.

Permettez-moi encore une question, Monsieur le Député. Je ne sais si elle vous est destinée ? Aucun rapport ne m'éclaire sur les archives provinciales. Si les services conservent en leur sein les archives pendant 5 ans, j'ai crû comprendre que les archives mortes étaient orientées vers les réserves d'Ans. Ce qui explique que je vous interroge. Ces archives sont-elles consultables ? Doit-on passer par la bibliothèque, le musée, un député, M^{me} la Greffière ?

Exemple de question que je me pose.

L'architecte provincial Louis Tournaye a construit les sanatoriums provinciaux. En quelles années ? Où sont les plans ? Avec quels budgets ? etc.

Une institution provinciale qui fête aujourd'hui ses 150 ans doit être en état de valoriser des archives irremplaçables. Je vous remercie déjà de m'aider dans ma quête.

Enfin, je voudrais, Monsieur le Député, vous féliciter à nouveau pour votre combat en faveur du développement du design et de son enracinement liégeois.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Merci Madame la Conseillère. M. STIENNON. Vous avez la parole, Monsieur le Conseiller.

M. STIENNON (à la tribune).- Merci Monsieur le Président. Monsieur le Gouverneur, Madame la Greffière provinciale, Messieurs les Députés permanents, chers Collègues, la Province de Liège peut s'enorgueillir de posséder un grand nombre de musées de qualité. Les musées sont, il est vrai, non seulement un atout touristique qui rend la visite de notre Province attrayante, mais ils sont aussi un témoin et un gardien de notre patrimoine. Ils concourent, en outre, à l'émergence et à la consolidation de notre identité nationale et régionale. Il est donc important d'encourager la fréquentation de ces musées. C'est pourquoi, je suggère, à l'image de ce qui se passe dans d'autres pays, et notamment en France, que la Province organise, chaque mois, une journée des musées où il serait possible d'avoir un accès gratuit à tous les musées provinciaux.

Les exemples qui nous viennent de l'étranger prouvent l'efficacité de cette mesure. Elle encourage, notamment, les visites familiales des musées et assurent ainsi la transmission de la connaissance et la fierté de notre patrimoine aux jeunes générations.

Je suggère, dès lors, à la Députation permanente, de mettre en œuvre une telle journée mensuelle des musées en lui laissant toute liberté quant aux modalités pratiques, comme en ce qui concerne le choix du jour, tout en notant que le week-end se prête particulièrement bien à une telle formule.

Je suggère également que la Province remette M^{me} CHEVALIER sur la liste du protocole de la Ville de Liège afin qu'elle soit mise au courant des activités culturelles organisées à Liège et qu'elle ne parle plus de « désert culturel » liégeois.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller. J'invite, maintenant, M. DEMOLIN à nous rejoindre à la tribune. Vous avez la parole, Monsieur le Conseiller.

M. DEMOLIN (à la tribune).- Merci. Monsieur le Président, Madame la Greffière provinciale, Messieurs les Députés permanents, chers Collègues, à l'instar d'autres pays et d'autres régions européens, il semblerait que notre Culture culinaire est appelée à disparaître. Sont responsables le mode de vie, l'influence anglo-saxonne, en particulier, ce qu'on appelle le « fast food ».

Certes notre cuisine ressortit de la cuisine française comme notre littérature appartient à la littérature française, mais en défendant l'une, on défend l'autre.

Je souhaiterais donc que l'on défendît la cuisine – notre cuisine – comme une production culturelle spécifique, dans ses aspects sociologiques, historiques, diététique et pourquoi pas ? biologiques. Ce vœu n'a rien d'exorbitant si l'on songe aux efforts de Jack Lang en la matière et au récent classement du foie gras comme patrimoine culturel en France.

Quand, comme moi, on est professionnellement amené à interroger des étudiants d'autres continents – au niveau masters 2^e cycle de l'enseignement supérieur - qui suivent l'enseignement des écoles privées en France, on ne peut qu'être frappé par l'appauvrissement systématique que produisent les stéréotypes véhiculés surtout par les anglo-saxons : l'Italie, c'est les spaghetti et les pizzas – accommodés à la sauce locale, souvent des hérésies ; la France, c'est les cuisses de grenouille et le foie gras encore, la Belgique, c'est au mieux les moules-frites. Que deviennent alors dans cette perspective évoquée et parfois avilissante, nos diverses potées, notre art d'accommoder le gibier, notre cuisine à la livre, au genièvre et aux baies de genévriers. Ici aussi il faut que nous affirmions notre singularité. Songez un peu qu'à l'étranger, en France en particulier, on nous parle toujours du « café liégeois » qui, à l'origine, est une production viennoise, débaptisée à la suite de la défense héroïque de Liège pendant la grande guerre.

Cet exemple n'est pas innocent, il démontre que l'Histoire – avec un grand H – est souvent présente dans la cuisine. Comment expliquer – ou défendre la cuisine lyonnaise sans avoir à l'esprit l'influence florentine et la misère des Canuts.

Comment ne pas comprendre le caractère roboratif de certains de nos plats sans évoquer l'âpreté et la dureté du sort de nos mineurs et de nos métallos, la rudesse et la longueur des travaux des champs. Adaptés aux conditions de vie d'aujourd'hui, ces plats nous enchantent encore : Wynands, par exemple, propose à sa carte la salade liégeoise. Et je ne convains aisément que les grands cuisiniers sont toujours des hommes de grande culture.

Car, comme il y a une sociologie du sport, il y a une sociologie de la culture. Et toute activité humaine qui s'adresse à nos sens, à notre sensibilité en visant la qualité implique une histoire, une esthétique, une morale, voire une philosophie.

Voilà pourquoi j'émetts le vœu que la cuisine – notre cuisine – soit de manière plus affirmée, prise en compte par le département de la culture : c'est un patrimoine qu'il convient de préserver et de mettre à l'honneur pour lui-même et non comme corollaire ou accompagnement de l'une ou l'autre grande manifestation.

La Région, la Province de Liège en particulier, dont on connaît le dynamisme et le rôle de pionnier, me paraissent être les cadres idéaux pour ce genre de démarche.

Je n'ai pas de recette – c'est le cas de le dire – je plaide pour une réflexion qui réunirait historiens, sociologues, grands maîtres et amateurs avertis.

Enfin, en conclusion, à l'instar de Matraux, qui avait sa table chez Lasserre – (pas moi), je dirai – mais lui parlait de cinéma.

« Par ailleurs – et ce n'est pas indifférent – la cuisine est aussi une industrie ».

Je vous remercie pour votre attention.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur DEMOLIN. Il n'y a pas d'autres demandes d'intervention ? Je déclare la discussion générale close.

Je pense que M. le Député permanent MOTTARD répondra le lundi 24 attendu qu'il est en mission et excusé les 20 et 21 octobre 2005.

Document 05-06/6 : La Jeunesse : Rapport d'activités 2004-2005 et perspectives d'avenir – Poursuite de la discussion générale

(Voir rapport).

M. LE PRESIDENT.- Point 5 de l'ordre du jour : document 05-06/6. La discussion générale a été ouverte hier et se poursuit aujourd'hui. J'ai 1 orateur inscrit, à savoir M. SMETS. Y a-t-il d'autres intervenants ? Monsieur SMETS, je vous invite à la tribune.

M. SMETS (à la tribune).- Merci Monsieur le Président. Monsieur le Président, Madame la Greffière provinciale, Messieurs les Députés permanents, chers Collègues, je voudrais revenir en séance publique sur les considérations que j'ai émises en quatrième commission, relatives au recrutement et au statut pécuniaire des animateurs destinés à encadrer les plaines de jeux communales.

Je disais mon étonnement à un double titre. D'abord devant le constat que le recrutement d'animateurs pour la plaine de jeux d'une commune que le Président du Conseil provincial et moi-même connaissons bien, était tout juste suffisant pour couvrir les besoins en effectifs. Donc, pas possible de sélectionner des candidats, difficile de poser des exigences.

Mon étonnement aussi devant la comparaison qui m'était faite entre rémunération du travail d'étudiants par le secteur privé et rémunération d'animateurs de plaines de jeux communales. C'est ainsi

que j'ai appris que pour un étudiant en vacances, faire de la saucisse ou autres charcuteries pouvait rapporter près du double de la rémunération accordée à un jeune chargé de la responsabilité et de l'animation d'un groupe d'enfants ou de jeunes adolescents.

On peut s'interroger sur l'échelle des valeurs de notre société. D'autre part, dans un domaine aussi sensible que l'encadrement des jeunes, on peut aussi redouter l'incident grave. A coup sûr, l'opinion publique mettrait l'accent sur le travail difficile et l'importance des responsabilités assumées par les animateurs et elle s'interrogerait aussi sur l'adéquation de la formation requise.

L'enseignement, l'éducation et la culture sont des domaines où il faut beaucoup d'opiniâtreté pour faire face, mais aussi et d'abord beaucoup de compétence et de savoir-faire.

Mon groupe est d'avis que ces qualités méritent reconnaissance. Il promet son soutien aux initiatives qui iront dans ce sens.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller. Plus personne ne demandant la parole, je déclare la discussion générale close.

M. le Député MOTTARD répondra lundi.

Document 05-06/36 : Partenariat Province de Liège – Région wallonne 2004-2006. Actions provinciales additionnelles pour alléger directement les charges des communes en 2006

(Voir rapport).

M. LE PRESIDENT.- Point complémentaire à l'ordre du jour : document 05-06/36. Ce point a été soumis à l'examen du Bureau. J'invite le rapporteur, M. DRION, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole, Monsieur le Conseiller.

M. DRION, rapporteur (à la tribune).- Monsieur le Président, Madame la Greffière provinciale, Messieurs les Députés permanents, chers Collègues, le bureau s'est réuni hier pour examiner le point complémentaire 05-06/36.

Un membre du bureau demande qu'il soit explicité, que le projet soit explicité, plus précisément.

Après concertations avec M^{me} la Greffière provinciale, le Député permanent précise le projet en signalant que l'intervention provinciale au niveau de la sécurité incendie ira mi crescendo pour permettre aux Provinces d'aller crescendo dans l'aide au redéploiement économique.

Pas de remarques particulières. C'est par conséquent par 6 voix pour et 5 abstentions que l'on a décidé d'adopter le projet de résolution annexé au rapport.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur DRION. J'ouvre la discussion générale. Qui souhaite intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote des conclusions de la commission.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ? Le groupe ECOLO.

(Voir procès-verbal officiel).

Le conseil adopte donc ladite résolution.

Document 05-06/8 : Le Logement : Rapport d'activités 2004-2005 et perspectives d'avenir - Poursuite de la discussion générale

(Voir rapport).

M. LE PRESIDENT.- Point 6 de l'ordre du jour : document 05-06/8. La discussion générale a été ouverte hier et se poursuit aujourd'hui. J'ai 4 orateurs inscrits, à savoir M^{me} RUIZ, MM. DEFAYS, M. CARPENTIER et LHOEST. Y a-t-il d'autres intervenants ? J'invite M^{me} RUIZ à la tribune. Vous avez la parole, Madame la Conseillère.

M^{me} RUIZ (à la tribune).- Merci Monsieur le Président. Monsieur le Président, Madame la Greffière provinciale, Messieurs les Députés permanents, Mesdames, Messieurs, chers Collègues, comme d'habitude, depuis deux ans maintenant, mon intervention, en deux phases, dans le cadre de ce rapport d'activités aura trait au plan HP.

De manière indirecte, d'abord. Quoique ...

Un paragraphe du rapport 2004 concernant le logement reprend, entre autres, l'un des propos tenus par le Député permanent rapporteur : « (...) le problème qui se pose est le suivant : où peut-on reloger ces personnes ? ».

Propos évidemment pertinents, je pense que nous en sommes tous conscients. Lors de la session d'octobre 2004, j'étais intervenue dans le cadre de ce rapport d'activités et perspectives, concernant l'ensemble de la problématique de l'habitat permanent et du plan HP.

Concernant la pénurie de logements, j'avais alors dit ceci : « logement social, mais aussi logement privé, ou encore gestion des habitations abandonnées, tout cela est l'affaire de l'ensemble des pouvoirs publics. (...) la Province ne posséderait-elle pas des bâtiments non utilisés ou sous-utilisés qui pourraient utilement être affectés à du logement ? »

Or, dans sa réponse, la Députation permanente ne fit nullement allusion à cette question, question qui nous paraît toujours aussi utile et pertinente un an plus tard. Le groupe Ecolo souhaite donc que la Députation permanente nous informe, en réponse directe à cette interrogation : la Province de Liège possède-t-elle des bâtiments ou des parties de bâtiments non utilisés ou sous-utilisés qui pourraient utilement être affectés à du logement, par exemple via une Agence immobilière sociale ou bien rénovés dans le cadre de plans d'ancrage communal 2007-2008 via une mise à disposition en 2006 ? Ce ne sont que deux pistes, bien sûr, il y en a d'autres.

Concernant les « disponibilités » au niveau des bâtiments provinciaux, nous comprendrions tout à fait que la réponse de la Députation permanente à cette tribune ne soit pas complète en si peu de temps et doive être prochainement complétée d'une information écrite détaillée sur ce sujet.

M. PIRE, Député permanent (de son banc).- Nous avons un inventaire permanent et vous le savez bien.

M^{me} RUIZ (à la tribune).- J'en viens maintenant aux décisions prises par la Députation permanente, actions additionnelles aux actions de la Région wallonne dans le cadre du plan HP, d'aide directe aux communes concernées dans notre province, avec l'ouverture d'un crédit budgétaire de 100.000 euros pour 2005.

La ligne d'action principale au niveau budgétaire concerne un dossier en cours en partenariat avec le Fonds wallon du Logement : il est évident que cette importante démarche demande du temps et beaucoup de réflexions pour se concrétiser ; nous soulignons d'ailleurs positivement le fait que les moyens budgétaires de 2005 et de 2006 seront cumulés pour investir de manière novatrice et efficace en la matière afin de pouvoir répondre aux attentes des personnes. Justement, avant d'investir, il faut faire des choix, des choix les plus adéquats en regard des situations rencontrées. Pour cela, il nous semble plus qu'intéressant, et même indispensable, voire primordial, que le travail en cours en partenariat avec le Fonds wallon du Logement intègre les opérateurs de terrains, chefs de projet et échevins du logement afin d'affiner ensemble les projets en disposant de toutes les données.

De plus, nous souhaitons que, comme vous le faites dans le domaine culturel, vous informiez la cinquième commission de manière régulière sur ces sujets. Ainsi, par exemple, Monsieur MOTTARD, vous avez reçu un document établi par l'APIC (action pilote intégrée camping) dans le cadre de l'habitat permanent, visant à identifier le profil des résidents permanents susceptibles d'être concernés par le projet pilote d'habitat alternatif, document qui pourrait utilement être mis à disposition des conseillers : de même, une nouvelle rencontre avec les acteurs de terrain et les échevins du logement pourrait d'ailleurs utilement être envisagée pour faire le point sur l'ensemble de ce dossier, comme il en avait d'ailleurs été question l'an dernier lors de notre très profitable réunion au cours de laquelle M^{me} Daniel, conviée à votre initiative d'ailleurs, M. le Député permanent, nous avait apporté un éclairage précieux.

La seconde ligne d'action, pour laquelle un budget de 12.500 euros est prévu pour l'année 2005, concerne le soutien que la Province de Liège a décidé d'apporter aux 5 communes de notre province concernées par le Plan HP, sur base, je cite le rapport : « de projets immatériels qui visent à favoriser l'expression des habitants permanents et à cerner leur représentation de la manière d'habiter ».

M. le Député permanent, peut-il nous informer quant aux projets qui vont ainsi pouvoir être développés, et selon quel calendrier par rapport aux inscriptions budgétaires ?

Je vous remercie de votre écoute attentive.

M. LE PRESIDENT.- Merci Madame la Conseillère. M DEFAYS. Vous avez la parole, Monsieur le Conseiller.

M. DEFAYS (à la tribune).- Monsieur le Président, Madame la Greffière, Messieurs les Députés permanents, chers Collègues, le logement est à l'ordre du jour dans les communes, à la Région et à la Province. Et je n'évoque évidemment pas ici l'actualité et ce qui n'est pas de notre compétence ni de notre responsabilité.

Non, je veux parler des problèmes de logement que nos concitoyens connaissent en ville comme dans les régions plus rurales.

Ce secteur doit être de plus en plus au centre de nos préoccupations car il s'agit d'un droit fondamental pour le respect et la dignité de la personne. En cela la Région wallonne joue son rôle en imposant des plans communaux du logement. La Région wallonne, le Gouvernement fédéral et les Villes s'imposent de réhabiliter les logements désaffectés situés au-dessus des commerces – et la Province de Liège participe à cet effort.

Le CDH est attentif à la problématique du logement depuis plusieurs années. Rappelons-nous les propositions de J. SMETS pour soutenir sinon sauver les AIS de notre Province ; proposition suivie par la Députation permanente et accentuée l'année suivante.

Nos propositions en matière d'HP relayées sur le terrain notamment par pratiquement tous les élus. Ces propositions traduites par la Députation permanente en termes d'aides aux communes dans le budget 2005. Chaque fois, ces suggestions ont donné écho auprès de la Députation permanente.

Nous nous en réjouissons.

Dès lors, ne serait-il pas temps, Monsieur le Député, de faire le point sur la situation du logement dans notre Province.

Où en sommes-nous ?

Comment toutes ces initiatives ont-elles donné concrètement comme résultat ?

Ne pourrions-nous pas imaginer un conseil provincial spécial sur ce thème ? Ou une cinquième commission élargie en vue d'évaluer les retombées de tous ces efforts.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller. Monsieur LHOEST, je vous invite à la tribune. Vous avez la parole, Monsieur le Conseiller.

M. LHOEST (à la tribune).- Monsieur le Président, Madame la Greffière provinciale, Messieurs les Députés permanents, chers Collègues, je tiens tout d'abord à rassurer M. HAMAL ; j'existe toujours et vous ne devrez donc pas encore me réinventer.

M. HAMAL, Député permanent.- Quelle chance ! Rien de tel que l'original !

M. LHOEST.- Je continue, par ailleurs, à m'intéresser à la problématique du logement, ce qui me permet d'apprécier particulièrement les efforts constants consentis par nos services, tant en matière de communication que de soutien pour l'amélioration des logements locatifs. J'ai, néanmoins, toujours quelques critiques à émettre au sujet de nos aides à l'acquisition.

De 1995 à 2004, 3.826 prêts ont été accordés, dont 368 prêts hypothécaires et 3.458 prêts complémentaires ou d'embellissement. Vous serez d'accord avec moi pour dire que les prêts hypothécaires ont beaucoup moins de succès que les autres. Mais quelles en sont les raisons ? Trop peu de logements à vendre ? Trop peu de candidats à l'acquisition ? Ou valeur d'acquisition des immeubles disponibles sur le marché trop élevée pour rentrer dans les critères d'octroi ?

Votre rapport ne permettant pas de répondre à cette question, je ne peux qu'émettre des hypothèses ; hypothèses qui restent les mêmes que celles que j'ai émises lors de mon intervention du 19 octobre 2004 ; critères d'octroi totalement inadaptés, mauvaise implantation géographique, triple emploi avec la société wallonne du crédit social et le fonds du logement des familles nombreuses.

Bien sûr, vous me rappellerez qu'il a été admis, lors de discussions et négociations en 2001 et 2002, que les prêts hypothécaires ne faisaient pas double emploi. Je vous répondrai que vous pouvez toujours changer d'avis. En effet, si pour moi, les aides à l'acquisition restent essentielles, je persiste à croire qu'en l'état, les crédits hypothécaires provinciaux sont peu en phase avec la réalité de terrain, entraînant, de ce fait, une sous-utilisation.

Ensuite, vous me direz que ces prêts sont accessibles par des demandeurs dont les demandes seraient rejetées par d'autres organismes. De quels demandeurs s'agit-il ?

Je suis peut-être mal renseigné mais dans les critères liés aux demandeurs des deux organismes précités, je ne vois aucune distinction par rapport aux nôtres... J'ose, en tout cas, espérer que les demandeurs dénoncés à la centrale des crédits se voient systématiquement refuser un prêt.

Le point 2 des conditions de revenus pour un prêt hypothécaire mentionne 40% des revenus nets du ménage... J'en déduis donc que vous faites appel à la centrale positive des crédits, vérifiant pour chaque demandeur, les crédits déjà en cours et dégageant de ce fait, les revenus nets réels. Si c'est le cas, je ne vois toujours aucune différence par rapport à d'autres institutions. Et si ce n'est pas le cas, plutôt que d'aider les gens, ne serait-ce pas les entraîner encore un peu plus dans la spirale du surendettement ?

Enfin, vous me parlerez des contraintes budgétaires. En 10 ans, 3.826 prêts ont été accordés pour un montant total de 36.032.963.34 euros, dont 24.446.323,87 euros pour les prêts complémentaires et 11.586.639,47 euros pour les prêts hypothécaires. 67,84 % du budget total ont été utilisés pour des prêts complémentaires et ont bénéficié à 90,38 % du nombre total des emprunteurs. Ce qui veut dire qu'en supprimant 32,16 % du budget total, soit la part de budget consacrée aux crédits hypothécaires, plus de 90 % des personnes qui ont recours à nos services resteraient satisfaits. Ces 32,16 % pourraient, j'en suis sûr, avantageusement renforcer d'autres crédits budgétaires, comme par exemple, ceux consacrés aux logements locatifs.

Pour conclure, je reste convaincu du fait que les bénéficiaires d'emprunts hypothécaires provinciaux pourraient très facilement bénéficier de prêts tout aussi avantageux auprès d'autres organismes. Si les prêts hypothécaires devaient continuer à exister, ce qui irait à l'encontre de toute rentabilité sociale, le seuil de 40.000 Euros empruntables devrait impérativement être revu à la hausse pour s'adapter aux prix du marché immobilier. Mais au vu de nos contraintes budgétaires, je pense que les prêts hypothécaires provinciaux devraient purement et simplement disparaître.

Je vous remercie pour votre attention.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur LHOEST. Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ? Je déclare la discussion générale close. Je demande à M. HAMAL quand il désire répondre.

M. HAMAL, Député permanent (de son banc).- Je répondrai en même temps que Monsieur le Député MOTTARD.

Document 05-06/13 : La Santé publique, l'Environnement et la Qualité de la vie : Rapport d'activités 2004-2005 et perspectives d'avenir – Poursuite de la discussion générale

(Voir rapport).

M. LE PRESIDENT.- Point 8 de l'ordre du jour : document 05-06/13. La discussion générale a été ouverte hier et se poursuit aujourd'hui. J'ai deux orateurs inscrits, à savoir MM. GIELEN et KEUL. J'invite M. GIELEN à la tribune. Vous avez la parole, Monsieur le Conseiller.

M. GIELEN (à la tribune).- Monsieur le Président, Madame la Greffière provinciale, Messieurs les Députés permanents, chers Collègues, je tiens tout d'abord à remercier M^{me} ROY pour la qualité de son rapport de la réunion de notre commission. Elle vous a parfaitement informés.

Le dépistage du cancer du sein reste un enjeu majeur de santé publique. Nos parlementaires européens se sont récemment penchés sur le problème lors de la semaine de sensibilisation du cancer du sein du 17 au 21 octobre dernier. Le groupe interparlementaire souhaite mettre sur pied un réseau européen de parlementaires sur le cancer du sein avec création d'un site interactif reprenant les différentes initiatives.

Quelques chiffres concernant notre pays :
51.900 cas de cancer en 2002 ;
7.400 femmes atteintes du cancer du sein ;
2.700 décès de femmes ;
dépistage systématique de femmes de 50-69 ans : 30%

La Province a été une pionnière en matière de dépistage.

M. PIRE, Député permanent.- Et le reste !

M. GIELEN (à la tribune).- La Province dépiste dès l'âge de 40 ans. Je ne reviendrai pas sur mes réticences de ce dépistage par Rx sur ce groupe 40-49. Je ne vous convaincrs pas de la pertinence des données scientifiques : oui pour le dépistage chez les femmes à risque mais il faut les réaliser tous les six mois. L'évaluation de l'irradiation répétée n'a pas été réalisée, à ma connaissance en tout cas. Sachez toutefois que chaque radiographie pratiquée augmente le risque de cancer de 1 : 10.000 e. Ce qui n'est pas nul.

Je me pencherai sur le dépistage après 70 ans. 31 % des cancers du sein se déclenche après 70 ans. Bravo, la Province a décidé d'étendre le dépistage jusqu'à 75 ans. C'est scientifiquement unanimement admis. Mais l'incidence du cancer du sein est la même à 75, 60 ou 80. Elle ne commence à diminuer qu'après 85 ans. Une étude doit être menée s'il faut préférer Rx ou l'échographie pour cette tranche d'âge.

Le cancer du sujet âgé est le même que chez le sujet jeune. Pourtant, frilosité de traiter et de dépister.

Or, si la rapidité d'évolution du cancer est supérieure à l'espérance de vie, il faut traiter. Rappelons que l'espérance de vie en France est de 12 ans à 70 ans, elle reste de 61 ans et 1 mois à 80 ans. Pour traiter, il faut dépister. Je vous engage donc pour l'avenir d'étendre le dépistage jusque 85 ans et s'il existe des problèmes budgétaires (mais la Province n'en a pas), il suffit de supprimer le dépistage de la tranche 40-49 qui, pour moi, est moins productive.

Je reviens maintenant à un aspect qui m'interpelle. Les habitants qui lisent leur invitation aux dépistages mobiles ou au mammothest sont des personnes attentives à leur santé et souvent d'un niveau social déjà appréciable. Mais la frange de la population qui est précarisée, qui s'inquiète chaque jour pour boucler son budget, qui économise sur les soins de santé, en n'ayant pas de médecin généraliste de référence, sont inattentives ou, et c'est bien souvent le cas, ne comprenant pas bien ce qui leur est proposé.

Je m'interroge et je vous ai déjà interpellé à ce sujet sur la manière de toucher cette population. Patricia HUMBLET, de l'école de santé publique de l'ULB, déclare au journal du médecin de ce mardi 18 octobre : « il ne suffit pas d'organiser des campagnes de prévention pour réduire les inégalités en matière d'accès aux soins de santé. On a l'habitude de parler de l'« inverse care law », à savoir que ce qui est mis à disposition est utilisé le plus souvent par ceux qui ont déjà une démarche de prévention, qui peuvent recevoir l'information, qui sont capables de la digérer et de mettre en œuvre les démarches pour y accéder». Ce n'est pas mon propos non plus.

«Attention, ceci ne signifie pas que ces mesures ne sont pas efficaces. Elles répondent certainement à des besoins, mais si elles sont isolées et qu'elles sont prises dans le but de réduire les inégalités sociales, cela ne suffit généralement pas : il faut se donner les moyens d'évaluer les tendances, afin de vérifier si la mise en place d'une telle mesure a entraîné une augmentation des consultations de dépistage des personnes que l'on cherchait à toucher. »

«Enfin, si tel n'est pas le cas, il faut envisager des mesures complémentaires via les réseaux sociaux pour faire connaître les possibilités existantes, les rendre plus accessibles. Cela peut passer par les professionnels de terrain, PSE, assistants sociaux, médecins généralistes, etc. »

Cette population est donc peu armée face aux problèmes de tous les jours, ils ont souvent recours aux services sociaux au sens large (CPAS, mutuelle, etc.).

Dès lors, ne serait-il pas hautement productif de réaliser des séances d'information destinées aux assistants sociaux, aux professionnels de terrain, aux maisons médicales, aux généralistes qui rencontrent ces gens à diverses occasions. Régler les problèmes d'allocation, de logement, du surendettement, cela se fait. A côté de ceux-ci, les problèmes de santé sont souvent oubliés. Il serait intéressant que lors des contacts, l'assistant social puisse aborder les possibilités qui existent pour évaluer sa santé.

En résumé, donc : séances d'information des intervenants sociaux puis retour vers le public cible.

L'argent public consacré aux campagnes de dépistage sera dès lors dépensé avec le plus grand profit et non pour rassurer pour le X^{ème} fois la même personne (1^{er} par son médecin généraliste, la 2^{ème} par son spécialiste, la 3^{ème} par le dépistage de la Province).

Je vous remercie et vous invite tous à entamer une réflexion approfondie sur l'amélioration des performances de ce service de dépistage qui a déjà le grand mérite d'exister et d'être efficace mais je suis persuadé qu'il est perfectible.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller.

M. GENET (de son banc).- Monsieur le Président, par motion d'ordre, je souhaiterais que dans le procès-verbal de notre réunion, l'on note que M. le Député permanent PIRE a quitté la salle pendant l'intervention de M. GIELEN.

M^{me} CHEVALIER.- M. le Député PIRE m'a chargée de bien vouloir l'excuser, sa présence étant requise pour accueillir M. l'Ambassadeur de Roumanie. Je demande donc à M. GENET de retirer ses propos que je trouve assez déplaisants.

M. LE PRESIDENT.- Merci Madame CHEVALIER pour cette précision. J'appelle à la tribune M. KEUL. Vous avez la parole, Monsieur le Conseiller.

M. KEUL (à la tribune).- Merci Monsieur le Président. Monsieur le Président, Madame la Greffière provinciale, Messieurs les Députés permanents, Mesdames, Messieurs, chers Collègues, la qualité de la vie, l'environnement et la santé publique occupent une place importante dans la vie quotidienne ; c'est la raison pour laquelle j'interviens sur deux points, l'environnement et la santé publique.

L'environnement, tout le monde en parle, mais le fait de toucher 650 € pour une installation de chauffe-eau solaire encourage et suscite le recours aux énergies renouvelables. Depuis 2003, la Région wallonne et la Province de Liège offrent des primes complémentaires à cette installation dans un souci de protection de l'environnement. Certaines communes octroient également une prime, mais malheureusement les conditions d'octroi ne sont pas homogènes, d'autres ne prévoient pas de soutien.

Dans certains cas, il faut un permis d'urbanisme, notamment pour les superficies importantes. Si les demandeurs de primes ne parviennent pas à respecter les délais pour l'accomplissement de toutes les formalités dues aux retards des permis, il y aura-t-il un risque de refus d'octroi de prime ?

Depuis le début de l'année, 318 demandes de la Province de Liège ont été satisfaites, et ce qui me réjouit particulièrement est le fait que 149 demandes d'habitants germanophones font partie des octrois, ce qui représente bientôt la moitié de la Province de Liège pour un montant total de 96.850 €.

La Députation permanente a marqué son accord sur l'octroi de 107 nouvelles primes pour un montant total de 69.550 €. Il y a donc manifestement un signal de renouvellement systématique ce qui encourage le public à s'orienter aux énergies renouvelables.

En matière de santé, il y a environ deux ans, mon collègue Arthur SPODEN, et moi, en son temps membres de l'EPAMU, ont participé à une réunion avec les responsables des services de secours afin de trouver une solution acceptable pour la formation des secouristes-ambulanciers germanophones.

En effet, lors d'une réunion commune des quatre services ambulatoires germanophones, celles-ci ont développé la proposition d'améliorer l'organisation de la formation du personnel et de faciliter les relations directes avec l'EPAMU.

Etant donné que la qualité de la formation fondamentale est toujours convaincante, les cours de base pourront, et après et avant, être donnés à Herstal.

Vu les sérieux problèmes de recrutement de bénévoles, nous proposons de décentraliser tous les autres cours vers la Communauté germanophone. L'hiver est une période avantageuse pour des secours décentralisés, principalement pour les indépendants (par exemple entre 19 et 23 heures). Surtout les services du sud de la Communauté germanophone souhaitent une décentralisation de la formation ; d'ailleurs, le matériel didactique et les locaux sont disponibles auprès de la plupart des services.

Le document de stratégie de l'Euregio en matière de services de secours me semble optimiste, cependant de nombreux problèmes de protection dans le domaine des catastrophes au-delà des frontières restent à résoudre. Les partenaires réunis dans l'Euregio ont des compétences diverses. La Communauté

germanophone est un partenaire minoritaire, mais par rapport aux Provinces de Liège et du Limbourg ainsi que la Région d'Aix-la-chapelle, elle dispose de compétences plus étendues.

La restructuration des services de secours ne peut en aucun cas prévoir que la Communauté germanophone fasse partie de l'arrondissement de Verviers ; cette communauté dispose d'un Parlement germanophone, d'un gouvernement germanophone et il existe un arrondissement judiciaire germanophone.

Dans le domaine des formations des pompiers, de nombreuses possibilités eurégionales se présentent également.

Je reviens sur la proposition formulée de décentraliser les cours de formations continues des services ambulatoires en Communauté germanophone, en demandant au député permanent, de nous faire connaître ses conclusions afin de pouvoir clôturer ce chapitre.

Je pense qu'il s'agit de propositions constructives et réalisables qui rencontrent à la fois les intérêts des services ambulatoires germanophones et ceux de l'EPAMU.

Je vous remercie de votre attention.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller. Y-a-t-il d'autres intervenants ? M. CREMER, M. MERCENIER. Je vous en prie Monsieur CREMER.

M. CREMER (à la tribune).- Monsieur le Président, Madame la Greffière provinciale, Messieurs les Députés permanents, mes Collègues, lors de la session d'octobre de l'année dernière, j'avais déposé un amendement budgétaire visant à obtenir une certification EMAS au niveau de la Province de Liège tant pour ses propres locaux que pour son administration. Mon amendement a été évoqué et analysé en commission conjointe (Septième et Huitième commissions) au cours de l'année écoulée.

Le point était resté ouvert en vue d'évaluer la mise en œuvre d'une certification pour une école provinciale qui s'était lancée dans l'aventure. L'idée était de voir comment cette école pourrait permettre à terme de servir d'effet boule de neige progressivement vers d'autres établissements provinciaux.

Nous avons convenu d'évaluer ce point d'ici quelques mois. Comme il n'est pas d'usage de réunir régulièrement des commissions de manière conjointe, je souhaiterais qu'il soit programmé prochainement une réunion des commissions visant à évaluer la pertinence de l'action menée, la méthodologie à mettre en place pour tendre à l'objectif initial et de se fixer un échéancier de suivi pour l'année à venir.

Ne prenons pas la voie de la simplicité qui sonnerait le glas en fermant ce point unilatéralement. Ce n'est d'ailleurs pas ce qui avait été décidé en commission, que du contraire.

Cette certification européenne ne pouvant s'acquérir du jour au lendemain, il y a donc lieu de l'inscrire en tant qu'objectif dans le cadre d'une politique provinciale de développement durable.

Nous nous retrouvons maintenant un an plus tard et il serait grand temps de faire le point sur ce dossier et passer à l'étape suivante.

J'interpelle donc la députation provinciale pour que soit programmée une réunion conjointe des deux commissions concernées en vue d'analyser le début d'expérience dans ce premier bâtiment provincial et d'établir ensemble le calendrier de mise en œuvre pour les autres bâtiments scolaires.

J'ai dit et vous en remercie.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller. Monsieur MERCENIER, c'est à vous maintenant.

M. MERCENIER (à la tribune).- Monsieur le Président, Madame la Greffière provinciale, Messieurs les Députés permanents, chers Collègues, la première partie de mon intervention concerne le secteur environnement. La Province distribue une plaquette d'information concernant la plantation des haies vives réalisées avec des essences locales (noisetier, aubépine, chèvre-feuille...) en lieu et place des sempiternels tuyas, cotonéastères qui dénaturent nos paysages.

Je me réjouis de cette publication au vu des kilomètres de haies arrachées suite aux impositions d'alignement de nos techniciens provinciaux anciennement appelés des Commissaires voyers de la Province. Ceux-ci demandent encore trop systématiquement lors de lotissements de terrain pour la construction d'élargir les voiries communales, de recréer un nouvel alignement, avec comme conséquence l'arrachage des haies vives existantes. Ces haies constituent toute la trame de notre paysage et sont un héritage important à préserver.

Ma question est la suivante : jusqu'à quand continuera-t-on à arracher les haies pour élargir les voiries puis à construire des brises vitesses et rétrécissements pour les rétrécir et en diminuer la vitesse ? Quelles autres actions la Province met-elle en place pour la protection de ce patrimoine naturel, conscientisation du public, des communes, recherche de solutions d'aménagement des alignements en préservant les haies existantes ?

En deuxième partie de cette intervention, je voudrais aborder le secteur santé.

J'aurais trois questions au niveau de la santé et plus particulièrement des activités du SAMI.

Pour éviter toute ambiguïté dans mes propos, je tiens à réaffirmer le soutien du groupe Ecolo à ce service provincial dont nous avons initié la mise en place et dont nous suivons avec grand intérêt l'évolution.

Difficile toutefois d'apprécier à sa juste valeur l'activité du service pour l'année écoulée sur base des quelques lignes figurant au rapport et concernant réellement l'activité de l'année écoulée, le reste du texte étant l'historique et le rapport cumulé de l'activité des années antérieures.

Tout le monde en est de plus en plus conscient, les pollutions intérieures sont un réel problème de société ; le projet de réglementation européenne dénommé REACH, les études scientifiques diverses, les colloques et les dossiers spéciaux dans les médias font le lot de notre information quotidienne.

Ceci étant dit, je voudrais poser trois questions.

La première : sur quelle base peut-on affirmer cette année, comme l'année dernière, avoir atteint un « rythme de croisière » de 100 visites par an. Sur quelle base est fixé ce rythme ? Sur base des capacités du service ou sur les besoins de la population ? A ce rythme quelle est l'influence escomptée sur l'amélioration de l'habitabilité de l'ensemble des habitations en Province de Liège ?

Nous demandons un rapport plus détaillé des interventions qui permettraient de mieux cibler les publics prioritaires et d'envisager des promotions et des actions de prévention adaptées.

Deuxième question : le SAMI conseille à tous d'utiliser des peintures non toxiques et d'aérer... Je reste surpris du peu d'évolution de cette problématique dans les prescriptions des services techniques des bâtiments provinciaux. Vous affirmez travailler avec des produits agréés et donc qu'il n'y a pas de problème de santé. Mais tout le monde affirme le contraire Vous le savez et c'est l'information que diffuse le SAMI à qui veut bien l'entendre, ce n'est pas parce qu'un produit est agréé et est sur le marché qu'il est sans danger.

On ne peut pas d'un côté mettre en place un service qui informe des problèmes de produits couramment employés et agréés et d'un autre côté utiliser ces mêmes produits pour son usage personnel sous prétexte qu'ils sont agréés et donc sans danger. Où est la logique ?

La troisième question a trait plus largement à la promotion de la santé en Province de Liège. La Province édite des folders, des publications, rédige des articles pour les médias, etc. Plusieurs de ces documents comportent votre photo, Monsieur le Député.

Je n'en n'ai pas fait la liste, mais je prendrai le plus récent trouvé par hasard dans la presse, il s'agit d'un Publi-reportage dans « Liège Express », supplément de la Libre Belgique fin septembre 2005 et distribué largement au salon de l'environnement Best ici à Liège au hall des foires, salon auquel participait le service Santé de la Province.

Ce publi-reportage qui est donc bien une annonce publicitaire payante, fait de l'ordre d'une demi page et comprend un texte rédactionnel détaillant les différentes initiatives provinciales en matière de santé et votre photo avec en gros titre, « La santé pour tous, ma priorité ». Ce publi reportage est signé Georges PIRE , Député permanent, en charge de la santé et de l'environnement avec l'écusson de la Province.

Ma question est la suivante : Monsieur le Député, est-ce que la photo des différents cars de dépistage de la Province ou la photo de la camionnette d'intervention du SAMI et de ses différents appareillages d'analyse n'auraient pas fait une meilleure illustration des compétences provinciales en matière de santé ?

M^{me} CHEVALIER.- Et alors, quelle affaire !

M. DRION.- Tu vas encore faire longtemps sa publicité ?

M. GERARD, Député permanent.- Nous, on ne s'intéresse pas au portefeuille de M. PIRE.

M. MERCENIER.- Et si on regarde comment font d'autres institutions, la Région wallonne par exemple, il y a belle lurette que la photo des Ministres ne figure plus sur les dépliants édités par leurs différents services.

Merci.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur MERCENIER. Je pense que M. le Député permanent PIRE répondra jeudi.

Document 05-06/14 : L'Intranet : rapport d'activités 2004-2005 et perspectives d'avenir

(Voir rapport).

M. LE PRESIDENT.- Point 9 de l'ordre du jour : document 05-06/14. Ce dossier a été soumis au bureau. J'invite le rapporteur, M. DRION, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole, Monsieur le Conseiller.

M. DRION, rapporteur (à la tribune).- Monsieur le Président, Madame la Greffière provinciale, Messieurs les Députés permanents, Chers Collègues, le bureau du conseil provincial s'est donc réuni le 3 octobre 2005 avec notamment à son ordre du jour l'examen du rapport d'activités relatif à l'Intranet.

Le bureau a entendu un rapport circonstancié de M. BEAULEN, Directeur en chef de la Cellule de Coordination de l'Intranet.

Le rapport de cet exposé est annexé au présent rapport. Au terme de cet exposé, quelques questions ont été posées.

La cellule informatique serait confrontée à des problèmes de locaux eu égard au nombre de collaborateurs de cette cellule. Quels sont les besoins ? Quelle est la solution envisagée ?

La réponse a été : actuellement la cellule est répartie sur deux sites :

- un service technique à l'administration centrale provinciale ;
- le service de la gestion des ordinateurs et du courrier électronique à Seraing.

C'est à Seraing que se pose le problème. La solution n'est pas simple budgétairement parlant. Une recherche de solution est en cours. Une piste est à l'étude dans les locaux de l'administration centrale provinciale.

Un conseiller demande des informations complémentaires sur la formation permanente des agents évoquant plus particulièrement le système d'exploitation Linux.

La réponse est : la cellule de coordination travaille avec les ordinateurs Ethias. Le recours au système d'exploitation Linux est plus cher. Progressivement Ethias se tourne vers le système d'exploitation Linux. La tendance est de se tourner vers un système open-source. Dans le cadre de l'information donnée par M. BEAULEN est évoquée la problématique royalties. Il semble évident que progressivement la cellule doit évoluer vers le système d'exploitation Linux.

Un conseiller formule une réflexion mettant à l'honneur la cellule de coordination en observant l'évolution positive au niveau du portail des conseillers provinciaux.

Réponse : après un terme de cinq ans (1999-2004) la Députation permanente a reconduit le contrat-cadre avec INCOTECH pour une durée équivalente de 5 ans. Trois grandes orientations sont en cours de réalisation :

- le support à l'organisation ;
- le courrier électronique et la téléphonie interne ;
- les serveurs d'information (par serveurs provinciaux et extérieurs).

Voilà pour ce qui concerne le rapport du Bureau.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur DRION. J'ouvre la discussion générale. Qui souhaite intervenir ?
M^{me} RUIZ, aujourd'hui ou demain ?

M^{me} RUIZ.- Demain, Monsieur le Président.

Document 05-06/16 : Les Relations Extérieures de la Province : Rapport d'activités 2004-2005 et perspectives d'avenir – Poursuite de la discussion générale

(Voir rapport).

M. LE PRESIDENT.- Point 10 de l'ordre du jour : document 05-06/16. La discussion générale a été ouverte hier et se poursuit aujourd'hui. J'ai un orateur inscrit, à savoir M. KEUL. Y a-t-il d'autres intervenants ? J'invite M. KEUL à nous rejoindre à la tribune. Vous avez la parole, Monsieur le Conseiller.

M. KEUL (à la tribune).- Monsieur le Président, Madame la Greffière provinciale, Messieurs les Députés permanents, chers Collègues, les Relations extérieures font souvent l'objet de critiques dans le public, on parle de dépenses inutiles, même d'abus.

Pourtant, toutes les communautés et institutions nécessitent de nouer des contacts avec d'autres régions et pays, pour contribuer à apporter leur expérience et pour apprendre davantage.

Dernièrement, la Communauté germanophone et la Province de Liège ont établi des contacts prestigieux avec les régions de l'est de l'Allemagne. Immédiatement après la chute du mur de Berlin, les premiers contacts ont été noués avec le Landkreis Oder-Spree et celui de Ostvorpommern.

L'Europe s'étend continuellement vers l'Est. Le Landkreis Ostvorpommern se présente régulièrement dans la commune d'Eupen avec un stand sur la foire du tourisme à Kettenis.

Dès lors, la semaine belge est l'occasion d'approfondir les contacts existants entre deux partenaires.

Il est primordial de trouver des nouveaux partenaires capables de s'insérer dans un réseau, à un moment où le programme INTERREG III touche à sa fin.

Le Gouverneur de la Province de Liège et actuel Président de l'Eurégio Meuse-Rhin, Michel FORET, le Député permanent Julien MESTREZ participaient à la visite à côté du Ministre-Président Karl-Heinz LAMBERTZ.

Comme en Communauté germanophone, le multilinguisme figure au programme de l'enseignement dans le land de la République fédérale d'Allemagne.

Ainsi, un projet innovant devrait voir le jour qui serait mis en œuvre d'ici peu de temps. La Province de Liège était particulièrement intéressée par la biotechnologie et l'entreposage provisoire de déchets radioactifs.

Malgré les 900 km qui séparent le Land Ostvorpommern et la Province de Liège, l'intérêt pour notre région était vif. De nombreux visiteurs connaissaient la Belgique par le circuit de Spa-Francorchamps ou par les bandes dessinées, mais ils ignoraient l'existence de 70.000 germanophones en Belgique. La semaine belge aura remédié à cela.

La Députation permanente, prévoit-elle dans un avenir proche de nouer des contacts et de conclure des contrats de partenariats supplémentaires en collaboration avec la Communauté germanophone ?

L'économie, dans la Province de Liège ne pourrait qu'en profiter, car si l'économie se porte bien, cela se répercute sur la qualité de vie de l'ensemble de la population de la Province de Liège.

Il ne faut pas perdre de vue que la Province de Liège est bilingue et que la Communauté germanophone exerce la fonction de relais vers les pays germanophones et surtout dans le cadre de l'élargissement de l'Union Européenne vers l'Est.

Je vous remercie de votre attention.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller. Plus personne ne demande la parole, je déclare close la discussion générale. M. le Député permanent PIRE, puis-je savoir quand vous répondez ?

M. PIRE, Député permanent.- Demain, Monsieur le Président.

Document 05-06/3 : L'Agriculture : Rapport d'activités 2004-2005 et perspectives d'avenir – Poursuite de la discussion générale

(Voir rapport).

M. LE PRESIDENT.- Point 11 de l'ordre du jour : document 05-06/3. La discussion a été ouverte hier et se poursuit aujourd'hui.

J'ai quatre orateurs inscrits, à savoir M. CREMER, M^{mes} STASSEN et MARAITE et M. VOLONT. Y a-t-il d'autres intervenants ? M^{mes} PERIN, POULIT et ROY. Monsieur CREMER, je vous donne la parole.

M. CREMER (à la tribune).- Merci. Monsieur le Président, Madame la Greffière provinciale, Messieurs les Députés permanents, chers Collègues, dans le préambule du rapport d'activité de l'année écoulée, on peut y lire « comme toutes les possibilités de diversifications et de développement, les techniques intégrées, l'agriculture biologique et la production de biomasse à des fins énergétiques ne sont pas oubliées, loin s'en faut ».

Nous sommes ravis d'apprendre en ces termes toute la force et la sagesse développée par nos services en la matière. Le rapport est d'ailleurs à ce regard d'une qualité remarquable sur plus d'un point. A écouter les « consommateurs » de ce service, les éloges ne manquent pas.

J'ajouterais cependant un souhait : que ce qui est stipulé dans le préambule et que je viens de citer n'en reste pas qu'à l'état de préambule mais se traduise par des aides plus concrètes.

Récemment, j'ai assisté à une conférence où le directeur d'un centre de recherche en environnement et santé soulignait l'importance sur la santé de la qualité des aliments ingurgités tant par les charmantes bestioles qui finiront dans notre assiette que pour les légumes que d'aucun raffolent et mettaient en alerte les auditeurs sur le fait qu'à l'horizon 2030 (c'est-à-dire demain) de nombreuses espèces animales que nous côtoyons à cet instant auront définitivement quitté le champ de notre univers et ce dû notamment à notre consommation effrénée des ressources naturelles qui nous entourent : que ce soit d'un point de vue énergétique que d'un point de vue agriculture.

Il y a vingt ans, lorsqu'un élu de cette noble assemblée tenait ce genre de propos, on le traitait de fumiste au mieux, de dangereux poujadiste au pire.

Vingt ans plus tard, toutes les études scientifiques un peu sérieuses abordent ces problèmes. Même l'actuel président des Etats-Unis a fini récemment par reconnaître du bout des lèvres, certes, les dangers de la poursuite au rythme actuel des ressources naturelles.

S'il est certain que l'agriculture biologique n'est pas en soi la solution applicable partout et par tous, il n'en demeure pas moins qu'elle ne représente à l'heure actuelle encore qu'un trop faible pourcentage des terres cultivées dans notre belle Province.

Si l'agriculture biologique ne peut plus être résumée à quelques énergumènes en mal de terre avec des fleurs dans les cheveux et inconscients des réalités économiques et sociales, elle n'en demeure pas moins pour la cause que l'enfant pauvre des services provinciaux dont nous discutons ce jour. Mes propos ne visent en rien les agriculteurs dit traditionnels qui font de leur mieux pour respecter et faire de notre terroir une agriculture de qualité et respectueuse de l'environnement.

Nos services provinciaux, nos députés provinciaux, à force d'entendre ce message, ont finalement décidé d'agir en incluant cette problématique dans les différents services agricoles de la Province et c'est en cela qu'il me prend l'envie de féliciter – une fois n'est pas coutume – les avancées dans ce secteur.

Pour éviter d'en prendre encore pour vingt ans, j'aimerais voir apparaître dans le rapport d'activité de l'année prochaine la création d'un pôle particulier destiné à faire passer le pourcentage de terres cultivées en bio du simple au triple. Je vais préciser mes propos : inutile d'avoir un service à proprement parler dans ce domaine : parlons plutôt d'une personne (voire deux) spécialisées dans cette matière tant d'un point de vue législatif qu'en terme d'aides diverses qui peuvent être apportées aux agriculteurs souhaitant entamer une conversion vers ce type de culture ou d'élevage. Elle serait une plaque tournante de l'information en la matière et pourrait rediriger les personnes vers le bon service, la bonne personne. Bref, elle optimiserait ce qui se fait un peu partout mais de manière non concertée.

J'espère obtenir un écho favorable de la Députation permanente étant donné qu'il ne s'agit ni plus ni moins que d'optimiser un service offert par notre Province.

Je vous en remercie.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller. J'invite M^{me} STASSEN à nous rejoindre. Vous avez la parole, Madame la Conseillère.

M^{me} STASSEN (à la tribune).- Merci Monsieur le Président. Monsieur le Président, Madame la Greffière provinciale, Messieurs les Députés permanents, chers Collègues, mon intervention portera sur trois points, d'ailleurs liés entre eux, et le suivi de deux autres déjà exprimés l'an dernier.

Elle concerne l'information et la communication à donner par les différents canaux habituels de la Province :

- 1) sur le soutien nécessaire aux apiculteurs ;
- 2) sur la lutte contre les pesticides ;
- 3) sur la production des biocarburants. Enfin, continuer la sensibilisation à l'agriculture biologique (cfr. Les opérations Agricharme dans le courant de l'année écoulée), et soutenir l'interdiction des OGM sur le territoire de la Province.

Il faut reconnaître que le préambule du rapport d'activités s'est nettement amélioré et qu'il laisse rêver. C'est peut-être dû à la pertinence et aux exigences de nos amendements d'octobre 2004.

Vu le réel intérêt du grand public pour les activités agricoles et artisanales organisées par les services de la Province, vu le souci de ces mêmes services à s'investir dans les concepts de qualité et de traçabilité dans le contrôle et la prévention des pollutions, dans l'information au grand public à propos de nouveaux thèmes (par exemple l'agriculture biologique) – tout cela est dit dans le rapport d'activités -, il serait important que la Province élargisse son champ d'action à l'activité artisanale qu'est l'apiculture.

En effet, même si les apiculteurs ne sont pas des agriculteurs, ils en sont pourtant des auxiliaires nécessaires.

Tout le monde sait que l'abeille est un indicateur fiable de la biodiversité et de la qualité de l'environnement. Tout le monde sait aussi qu'elle est nécessaire à la pollinisation, entre autres des arbres fruitiers. Or, justement, la Province soutient la fruticulture de notre région avec un subside de 25.000 euros pour les ASBL GAWI et Profruit qui pratiquent toutes deux la culture intégrée où l'on privilégie l'action naturelle à l'action chimique. Donc, si la Province veut que sa politique porte pleinement ses fruits, elle a intérêt à soutenir aussi le petit monde des apiculteurs. Par cette activité de pollinisation naturelle des arbres fruitiers, les apiculteurs sont, tout comme les agriculteurs, les gardiens de nos paysages.

Les apiculteurs, dont certains pratiquent leur activité de manière quasi professionnelle car équipés de toutes les conditions d'hygiène, constatent comme phénomène récent, le dépérissement de leurs abeilles. Il y a dans certaines zones de la Belgique une vraie crainte de les voir disparaître. Et cette hécatombe, si on continue à ne rien faire, découragera toujours plus ces artisans et leur future relève à pratiquer leur activité, et nous perdrons en même temps un signe de la qualité de notre environnement.

Cette destruction des ruches est plus que probablement liée à la présence de pesticides dans l'environnement. Dès lors, il faut, en plus sans doute d'autres mesures d'accompagnement pour les apiculteurs, éliminer tout pesticide chimique de toute l'activité agricole provinciale. Certains pesticides sont comme les produits dopants de la nature : les effets sont immédiats et obtenus sans effort mais quid du long terme pour leur impact sur la santé (faisons tout simplement le parallèle avec certains coureurs cyclistes) ?

L'an dernier, l'ASBL GAWI (Groupement des Arboriculteurs wallons qui pratiquent la lutte intégrée) organisait une après-midi de réflexion sur l'impact des pesticides et son environnement direct : 90 % des rivières et 58 % des eaux souterraines sont polluées par les pesticides, plus de 50 % des aliments analysés présentent une contamination tolérée par la force des choses (étonnamment, lorsqu'il s'agit d'alimentation infantile, on pratique la tolérance zéro, preuve de la nocivité de ces mêmes substances...).

Réduire l'emploi des pesticides, est-ce vraiment possible ? Le Danemark, la Norvège et la Suède ont diminué de plus de 50 % cette forme de lutte chimique, sans pour autant enregistrer de pertes économiques, ni pour l'agriculture, ni pour la société. Comment ? En cultivant mieux et en favorisant la lutte biologique naturelle. En conclusion de cette réunion de juin 2004, Michel FORET, alors encore Ministre de l'aménagement du territoire, de l'urbanisme et de l'environnement, prononçait les mots suivants : « Il faut cesser de penser qu'on peut fabriquer des citoyens de demain en éduquant les enfants avec de simples slogans, sans rien modifier à l'environnement pestilentiel dans lequel nous les contraignons à évoluer ».

En matière d'énergie, les biocarburants sont plus que jamais d'actualité à cause entre autres de l'augmentation du prix du pétrole. Si leur caractère renouvelable peut en faire une sorte de solution universelle à nos problèmes de combustibles et de pollution, il serait dommage de voir disparaître, avec leur arrivée, les efforts d'économie d'énergie entrepris actuellement. Mais avant tout, il faut continuer à utiliser les terres agricoles de haute qualité à des fins d'alimentation saine, et n'affecter que les surfaces excédentaires (secteur sucrier...) aux biocarburants.

Comme notre collègue vous l'a déjà demandé lors de la session 2004, nous réclamons l'interdiction des OGM sur le territoire de la Province, car il faut savoir que c'est un processus irréversible, et bien des Etats aujourd'hui s'en mordent les doigts. Il ne leur reste plus qu'à nous faire aussi accepter ces OGM, sous

prétexte de notre « bien-être » et de notre « prospérité », leur véritable objectif étant de voir à nouveau s'ouvrir nos marchés à leurs fournitures à jamais contaminées.

Il est bien difficile de tenter une conclusion sur de tels sujets. Mais enfin. Notre mode de vie en est arrivé à un stade où il ne cesse de développer des inégalités et des injustices formidables au nord et au sud, ainsi qu'un bien être fort discutable. Le fait de changer nos choix n'est pas une catastrophe, c'est au contraire une bonne nouvelle. Vivre autrement parce que l'on vivrait mieux... Il peut être encore temps de mettre en œuvre une politique agricole qui respecte encore plus et vraiment l'homme et sa santé, parce qu'elle respecte son environnement.

Postposer sans cesse, indolence, atteroiements, retard continu de toute prise de position courageuse... Avec une telle attitude, on en arrive à perdre complètement pied avec la réalité.

On ne peut pas dire que la pollution soit un progrès de la civilisation, ni se résoudre à dire qu'elle est un mal nécessaire. Il faut être plus inventif et volontaire pour la combattre. Notre santé et l'avenir de nos enfants en dépendent (pour peu qu'il y en ait encore, cfr exemple d'un village au Mexique où, à cause de l'excès de pesticides, la population masculine est devenue stérile).

Je laisserai le mot de la fin à Michel FORET : interrogé dans la revue « l'Ecomanager » de 1999, il disait déjà : « il est temps que les gens se sentent acteurs, et non plus seulement victimes des choix qui sont faits en matière d'environnement et d'aménagement du territoire ».

Je vous remercie pour votre attention.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller. Monsieur VOLONT, je vous invite à la tribune. Vous avez la parole, Monsieur le Conseiller.

M. VOLONT (à la tribune).- Monsieur le Président, Madame la Greffière provinciale, Messieurs les Députés permanents, mes Collègues, le secteur de l'Agriculture est, certainement, l'un de ceux qui dépendent le plus des décisions de l'Union européenne et un de ceux le plus visé par l'Organisation Mondiale du Commerce (l'OMC). Dès le début de cette année, la réforme de la politique agricole commune (la PAC) a bouleversé profondément le paysage économique de ce secteur en instaurant un plafonnement des aides compensatoires au revenu de certaines cultures (aides mises place en raison de la faiblesse prix du marché) connu sous le vocable de droit au paiement unique (DPU à ne pas confondre avec la DLU du Ministre REYNDERS).

Et maintenant, la Commissaire européenne chargée de ce dossier, M^{me} FISHER BOEL est déterminée à faire accepter par la Commission une réforme toute aussi sévère des quotas betteraviers, sans compter la remise en cause des autres systèmes de contingentement de la production dans les secteurs du lait et de la vache allaitante.

Bref, nous voilà devant des chefs d'entreprises dont toutes les perspectives de croissances sont sacrifiées sur l'autel du souk mondial, où les prix ne reflètent en rien la réalité des coûts de production.

En outre, les contraintes environnementales, l'apparition de nouvelles épizooties (grippe aviaire) et la hausse des prix du baril de pétrole qui pèse, chaque jour de plus en plus, sur les coûts de production des produits viennent aggraver encore la situation.

Enfin, l'arrivée de nouveaux membres et la politique des prix et de contingentement de la production de l'Union européenne mettent en péril la rentabilité économique des productions agricoles traditionnelles de la Province de Liège. Cette tendance n'est pas nouvelle mais, cette année, avec la chute des prix des

céréales et du lait et la réforme du sucre notamment, le phénomène s'est considérablement accentué. La situation est dramatique pour beaucoup d'exploitants et les cessions d'exploitation, voire les faillites, sont de plus en plus nombreuses.

Dès lors, je me demande, comment les agriculteurs parviennent à réaliser le miracle de gérer une entreprise écrasée dans l'étau d'une croissance des charges de production et de la diminution de leurs recettes.

A la lecture du rapport d'activité des services agricoles, je constate que ces derniers développent des services et des outils nouveaux pour faire face à cette situation catastrophique.

Je souhaite savoir, Monsieur le Député permanent, si ces activités sont réalisées en parfaite collaboration avec les services de la région wallonne ? En effet, la Province est soumise à des « contrats de partenariats » qui, si j'en crois les échos, ne concernent que des aspects financiers dont l'objectif ne vise à atteindre un montant d'intervention provinciale suffisant pour justifier le versement des subsides inscrits au fonds des Provinces.

Je vous remercie, Monsieur le Député permanent GERARD, de votre bonne attention et de votre réponse à cette préoccupation.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur VOLONT. J'appelle M^{me} POULIT à la tribune.

M^{me} POULIT (à la tribune).- Monsieur le Président, Madame la Greffière provinciale, Messieurs les Députés permanents, chers Collègues, le 23 septembre dernier, le groupe socialiste du conseil provincial s'est rendu à Pailhe lors d'une opération « Agricharme ».

Je tiens ici à mettre en avant ces opérations qui depuis de nombreuses années, à l'initiative des Services agricoles de la Province, permettent d'approcher le monde rural dans sa globalité, de mieux appréhender ses réalités, ses craintes et ses espoirs.

Lors de notre visite, nous avons rencontré des élèves de l'entité de Clavier tout réseau confondu participer activement à cette journée. Comme indiqué dans le rapport d'activité, leur enthousiasme, leur réceptivité, leur intérêt justifient pleinement le développement de ces opérations.

Je souhaite par mon intervention, attirer l'attention de tous les conseillers et de les inviter s'ils n'ont pas encore eu la possibilité, de participer à ces opérations « Agricharme ».

En 2004/2005, 11 opérations « Agricharme » ont eu lieu sur le territoire de la Province, pour 2005/2006 elles ont déjà commencé notamment par celle du mois de septembre à Pailhe.

Je me permets de vous suggérer, M. le Député, lors d'une prochaine opération « Agricharme » d'inviter tout le Conseil à venir découvrir cette magnifique manifestation, que d'autres Provinces nous envient.

Merci de votre écoute.

M. LE PRESIDENT.- Merci Madame la Conseillère. Madame PERIN, c'est à vous.

M^{me} PERIN (à la tribune).- Monsieur le Président, Madame la Greffière provinciale, Messieurs les Députés permanents, chers Collègues, vous n'êtes pas sans savoir que le bien-être animal et en particulier celui des animaux destinés à l'alimentation humaine est une préoccupation importante de certains de nos concitoyens.

Cette préoccupation s'est traduite dans des textes législatifs, européens – notamment qui vont prochainement sortir leurs effets.

Je souhaiterais savoir M. le Député si nos services agricoles et en particulier le C.I.A.P. – le Centre interprofessionnel pour l'amélioration et la promotion animales sont conscients des enjeux de cette politique et quelles sont les actions qui ont été mises en place pour aider les exploitants à faire face à cette réglementation ?

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Merci Madame la Conseillère. J'invite maintenant M^{me} ROY à nous rejoindre à la tribune.

M^{me} ROY (à la tribune).- Monsieur le Président, Madame la Greffière provinciale, Messieurs les Députés permanents, chers Collègues, le prix actuel des carburants est un problème qui préoccupe tout le monde : le prix de l'essence et du diesel n'a jamais été aussi élevé. Chauffer sa maison devient un problème majeur pour les budgets privés et même publiques. Il n'est pas nécessaire de faire de plus long discours pour voir qu'il s'agit là du problème numéro 1 des semaines à venir. Nous sommes dépendant des contingents extérieurs pour notre énergie et de ce fait nous n'avons que peu de moyens d'action sur le prix de cette énergie.

Toutefois, nous pourrions diminuer cette dépendance en augmentant notre propre production d'énergie venant de la biomasse. Je voudrais comme exemple la démonstration qui a été faite par des particuliers qui injectaient avec succès de l'huile e colza dans leur diesel sans problème ni perte de puissance. On constate que dans notre Province les agriculteurs, à la demande de l'Europe, laissent leurs terres en friche afin de limiter la surproduction de céréales.

Ces terres ne pourraient-elles pas être utilisées à produire d'autres matières qui pourraient servir à fabriquer de l'énergie verte ?

Je sais que la Province s'intéresse particulièrement à la transformation de la bio masse.

Je souhaiterais savoir où nous en sommes dans ce type de problème et quels sont les projets éventuels ?

Je suggère vraiment que nous favorisons les producteurs potentiels d'énergie verte par tous les moyens et notamment par des primes ou d'autres facilités. Notre verte Province a il me semble tout à y gagner.

Merci.

M. LE PRESIDENT.- Merci Madame la Conseillère. J'invite M^{me} MARAITE à nous rejoindre. Vous avez la parole, Madame la Conseillère.

M^{me} MARAITE (à la tribune).- Monsieur le Président, Madame la Greffière provinciale, Messieurs les Députés permanents, chers Collègues, depuis que je suis membre du conseil provincial, je vous parle des problèmes que rencontrent les agriculteurs. Malheureusement, mes prévisions et craintes se sont renforcées, car le nombre de fermiers arrêtant leurs entreprises ne cesse de s'accroître. L'ouverture vers l'Est de l'Europe n'a pas vraiment ouvert de nouveaux marchés pour nos agriculteurs, au contraire, vu le prix imbattable des produits importés de ces pays. Dans ce contexte, il est d'autant plus important que la Province apporte un soutien maximum au monde agricole.

Je me réjouis du bon fonctionnement des services agricoles de la Province, entre autres la Station Provinciale d'Analyses Agricoles, le service d'avertissements, le CIGEST, le CHPTE et Céréale Plus, qui sont à proximité des fermiers et peuvent les soutenir à la carte. Les opérations Agricharme, les participations aux foires et autres manifestations, les exploitations mises en évidence et la promotion des produits du terroir doivent à l'avenir être poursuivies.

Quelques critiques détaillées en ce qui concerne vos sites Internet :

- celui du CHPTE : depuis des mois en construction. A part cela, toutes les pages Internet sont très informatives, mais uniquement pour les francophones ! Je suis obligée de répéter mes remarques des années précédentes : toujours rien en allemand, sauf deux/trois titres. Il suffirait de publier un résumé en allemand.

Quelques remarques et questions :

1. le crédit mis à la disposition de la Députation permanente pour la diversification en agriculture était prévu pour un montant de 9.250 € alors que les engagements s'élevaient à 18.592 € . Le nombre de projets était-il insuffisant ?
2. les dépenses 2004 se rapportant à l'exercice 2001 s'élèvent à 181.503 €. De quoi s'agissait-il ?
3. les imputations à reporter des dépenses pour l'exercice propre à 2004 comportent 203.820 €. Est-ce en rapport avec la nouvelle salle de traite à Jevoumont ? Si oui, quel est le montant final de cet investissement et sur quel exercice budgétaire a-t-il été payé et imputé ?

Décidément la ferme provinciale de la Haye me préoccupe. Car au budget 2004 une aide exceptionnelle de 25.000 € avait déjà été accordée pour déficit dû aux conditions climatiques. Un soutien pareil aurait bien fait plaisir aux agriculteurs de la Province.

L'année passée la ferme provinciale avait dépassée son quota laitier d'environ 200.000 litres (si mes informations sont correctes ?). Un prélèvement supplémentaire d'environ 35.000 € devait être payé pour ce dépassement. Cette somme a-t-elle été réglée et comment ?

Quelle est la situation concernant le quota laitier pendant la période 2004-2005 ? Finalement, je suis effarée de constater que dans votre note de politique générale 2006 vous ne consacrez que trois seules lignes à l'agriculture. Vous ne consacrez que 0.57 % des dépenses de fonctionnement et 2.62 % des transferts en agriculture.

En espérant d'avoir des réponses précises à mes questions , je vous remercie de votre attention.

M. LE PRESIDENT.- Merci Madame MARAITE. Si plus personne ne demande la parole, je déclare close la discussion générale. M. le Député permanent GERARD, puis-je savoir quand vous répondez ?

M. GERARD, Député permanent.- Demain, Monsieur le Président.

Document 05-06/5 : L'Education physique et les sports : Rapport d'activités 2004-2005 et perspectives d'avenir – Poursuite de la discussion générale

(Voir rapport).

M. LE PRESIDENT.- Point 12 de l'ordre du jour : document 05-06/5. La discussion générale a été ouverte hier et se poursuit aujourd'hui. J'ai deux orateurs , à savoir MM. DEMOLIN et GEORGES. Y a-t-il d'autres intervenants à inscrire ? Personne. J'invite M. DEMOLIN. Vous avez la parole, Monsieur le Conseiller.

M. DEMOLIN (à la tribune).- Monsieur le Président, Madame la Greffière provinciale, Messieurs les Députés permanents, chers Collègues, le sport a ceci de commun avec la Culture que, le plus souvent, il est le symptôme du développement et du dynamisme, d'un pays, d'une Région. Il est donc aussi une carte de visite.

Manifestement, la Province de Liège l'a bien compris qui participe à tous les grands événements sportifs. Quelle autre Province, en effet, peut se prévaloir d'organiser, en tout ou en partie, des événements comme le prologue et le départ du Tour de France, eux du Giro, Liège-Bastogne-Liège, la Flèche wallonne, un jumping international, une rencontre internationale d'Athlétisme, le championnat du monde de tennis de table... J'en passe et des meilleurs.

Quelle autre province peut se targuer d'une institution comme le CREF à Blegny, d'investissements comme celui de Country Hall dont la réalisation a été unanimement admirée ce dernier mardi ou d'avoir fait bâtir et de gérer une Maison des Sports qui tourne à plein. Je dirais presque : 24 h sur 24 ?

Une anecdote. Faisant rapport devant une large assemblée de militants sur la politique provinciale (ça arrive !) , un des plus vieux d'entre eux ne s'est vraiment animé qu'à l'évocation de la politique sportive en procédant à un calcul sommaire, plus que simpliste sur les retombées communales de la politique provinciale. Ceci ne convainc que, pour le citoyen non averti, la Province de Liège c'est d'abord le sport.

Critique implicite vis-à-vis du sport professionnel et de la localisation des grandes manifestations – dont il ignorait les retombées économiques. J'ai répondu bien évidemment. Mais l'anecdote me conforte dans la nécessité de répéter encore et toujours les actions provinciales en matière de formation d'aide aux amateurs, à titre individuel ou collectif, qui constitue un autre axe important de la politique sportive provinciale.

Je crains, en effet, si vous me permettez cette image devenue audacieuse depuis peu en cette enceinte, que l'arbre ne cache la forêt.

C'est pourquoi, je vous demanderai, Monsieur le Député permanent, de rappeler les projets, à court et à moyen terme, non seulement pour les événements importants mais aussi sur tout ce qui appartient à cet axe démocratique que l'on pourrait appeler le Sport pour tous.

Merci de votre attention.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller. M. GEORGES. Vous avez la parole, Monsieur le Conseiller.

M. GEORGES (à la tribune).- Monsieur le Président, Madame la Greffière provinciale, Messieurs les Députés permanents, chers Collègues, les fédérations sportives francophones viennent de lancer un cri d'alarme en déclarant : « Nous exigeons une augmentation rapide des moyens financiers sous peine de disparition ».

Ce cri d'alarme a été relayé par de nombreux sportifs et non des moindres comme Eddy MERCKX, Jean-Michel SAIVE, Béa DI ALLO, Giovanni BOZZI, Christel DE LIEGE, etc.

Analysant concrètement les moyens mis à disposition des fédérations sportives, nous constatons que ces fédérations reçoivent annuellement de la Communauté française, toutes fédérations confondues(hormis le FB, le Hockey et la Boxe), un budget global de 9.000.000 d'euros c'est-à-dire 0,2 % du budget global de la Communauté française.

Quand on sait que le sport représente en Communauté française plus d'1.000.000 de pratiquants, de 450.000 sportifs licenciés et 6.300 clubs, on comprend que ces moyens sont dérisoires.

Mais vous me direz : la Communauté française, c'est la Communauté française, la Province de Liège, c'est la Province de Liège et les Communes sont les communes, nous sommes bien d'accord.

Mais, analyse faite par les spécialistes du sport, ces spécialistes sont unanimes pour dire que l'avenir du sport passera obligatoirement et surtout par le dynamisme de nos pouvoirs locaux à savoir nos communes et nos provinces.

Si notre Province de Liège est, de facto, d'accord avec cette revendication des fédérations sportives, puisqu'elle a anticipé le mouvement, pouvez-vous, M. le Député Gaston GERARD, nous dresser un bilan complet de législation, bilan portant sur les importantes actions de notre Province en matière de sports.

Analyse faite de ce bilan, pourriez-vous ensuite lancer les pistes de la future déclaration de politique générale qui devrait logiquement aussi contenir un volet important pour la défense et la promotion de tous les sports et de tous les sportifs.

J'ai dit, je vous remercie Monsieur le Député permanent.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur GEORGES. Monsieur le Député permanent GERARD, puis-je savoir quand vous répondrez ?

M. GERARD, Député permanent.- Demain.

Document 05-06/7 : L'Enfance et les Affaires sociales : Rapport d'activités 2004-2005 et perspectives d'avenir

(Voir rapport).

M. LE PRESIDENT.- Point 13 de l'ordre du jour : document 05-06/7. Ce dossier a été soumis à la cinquième commission, j'invite le rapporteur, M. CARPENTIER, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole, Monsieur le Conseiller.

M. CARPENTIER, rapporteur (à la tribune).- Monsieur le Président, Madame la Greffière provinciale, Messieurs les Députés permanents, chers Collègues, votre cinquième commission s'est réunie le 11 octobre dernier en vue d'examiner le document 05-06/7 « l'enfance et les affaires sociales ».

Trois questions ont été formulées.

La première question posée par un commissaire est relative aux équipes de première intervention (p. 103 du rapport d'activités) : les équipes de première intervention en prévention du suicide pourraient-elles intervenir dans les écoles lorsqu'il y a eu meurtre ou violence grave ?

Le Député rapporteur rappelle que les équipes de première intervention dans les écoles, les prisons ou les entreprises sont formées à la problématique du suicide et interviennent uniquement en cas de suicide. Pour les cas de meurtres ou de violence grave, l'intervention du CIPREA est plus indiquée.

La deuxième question porte sur la formation à destination des établissements pénitentiaires, sur la thématique du suicide (p.100 du rapport d'activités) : pourquoi n'y a-t-il pas eu de formations en 2004 ? interroge un commissaire.

Le Député rapporteur répond que pour qu'une formation soit organisée, il faut qu'il y ait une demande des établissements pénitentiaires. Des contacts sont actuellement en cours avec ces établissements. Par ailleurs, il y a eu des mouvements parmi le personnel affecté à ces formations.

Enfin, se référant à l'évolution du personnel en fonction à la Maison du Social (p. 27 du rapport d'activités), un commissaire s'interroge sur la diminution des puéricultrices en fonction (en équivalent temps plein).

Il lui est répondu qu'il s'agit du résultat des réductions de temps de travail demandées et octroyées au personnel.

Plus aucune remarque ni question n'étant formulée, la séance est levée.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur CARPENTIER. J'ouvre la discussion générale. Qui souhaite intervenir ? M^{me} LAMBINON demain.

Document 05-06/9 : L'Enseignement : rapport d'activités 2004-2005 et perspectives d'avenir

(Voir rapport).

M. LE PRESIDENT.- Point 14 de l'ordre du jour : document 05-06/9. Ce dossier a été soumis au bureau. J'invite le rapporteur, M^{me} FLAGOTHIER, à nous en faire connaître les conclusions.

M^{me} FLAGOTHIER, rapporteur (à la tribune).- Monsieur le Président, Madame la Greffière provinciale, Messieurs les Députés permanents, chers Collègues, la sixième commission a donc analysé le rapport d'activités relatif à l'Enseignement lors de sa réunion du 13 octobre dernier.

Après quelques mots d'introduction, la parole est passée aux conseillers pour les questions.

Un conseiller s'interroge sur le classement des agents par ancienneté. Les membres du personnel ont-ils accès à ce classement ?

Il lui est répondu que les services rendus (pas nécessairement à la Province d'ailleurs) sont répertoriés et imprimés périodiquement. Ce classement est alors soumis aux agents, approuvé par eux et peut ensuite leur être fourni sur simple demande.

Une question est ensuite posée sur l'extension prévue en ce qui concerne la gestion des titres.

Il est répondu qu'une réforme est actuellement en cours à la Communauté et qu'il nous faut donc attendre le résultat de cette réforme.

Un conseiller s'interroge ensuite sur l'augmentation des dépenses extraordinaires.

Il lui est répondu que ce poste ne concerne pas uniquement ce qui est géré par la direction enseignement mais vise tous les investissements en matière d'enseignement, et donc aussi les investissements dans les bâtiments.

Les travaux réalisés dans le cadre de Campus 2000, par exemple, sont repris dans ces dépenses extraordinaires.

Enfin, un conseiller aborde le sujet des stages au sein d'établissements provinciaux d'étudiants non issus de l'enseignement provincial.

Ces étudiants doivent se soumettre à un examen médical. Par qui cet examen est-il pris en charge ?

Actuellement, les frais médicaux sont pris en charge par la Province lorsqu'un de ses étudiants va faire un stage à l'extérieur. Il semblerait donc logique que les frais médicaux générés par un étudiant venant de l'extérieur soit pris en charge par celui qui l'envoie.

Cependant, la législation en la matière vient de changer. Un arrêté royal fixe la prise en charge de l'examen médical par l'employeur. Donc, la Province devra prendre en charge les frais pour les étudiants extérieurs qui viennent en stage dans ses établissements.

A l'issue de cette discussion, la sixième commission a pris acte du rapport d'activité relatif à l'enseignement.

M. LE PRESIDENT.- Merci Madame la Conseillère. J'ouvre la discussion générale. Y a-t-il des intervenants ? Je prends note : MM. DEMOLIN, MASSIN, M^{mes} POULIT, PERIN, DAHNER et RUIZ, pour demain.

Document 05-06/10 : La Formation et les Centres PMS : Rapport d'activités 2004-2005 et perspectives d'avenir

(Voir rapport).

M. LE PRESIDENT.- Point 15 de l'ordre du jour : document 05-06/10. Ce dossier a été soumis au bureau. J'invite le rapporteur, M^{me} BECKER, à nous en faire connaître les conclusions.

M. DRION.- Elle a dû s'absenter pour raisons familiales.

M. LE PRESIDENT.- Nous reprendrons donc le dossier demain.

IV. Approbation du procès-verbal de la réunion précédente

M. LE PRESIDENT.- Aucune réclamation n'ayant été déposée en ce qui concerne la rédaction du procès-verbal de la réunion du 18 octobre 2005, je le déclare approuvé.

V. Clôture de la réunion

M. LE PRESIDENT.- Je déclare close la réunion de ce jour.

- La réunion est levée à 17 h 10.

- Prochaine réunion publique, jeudi 20 octobre 2005 à 15 heures.